

Décret n° 87/455 du 20/10/87
portant agrément de la Société Congolaise
de Capsules Métalliques "SOCAME" au régi-
me "A" du Code des Investissements.-

LE PRESIDENT DU COMITE GENERAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.-

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n°76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de
l'ordonnance n°19/84 du 23 Août 1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution ;
- (/u le traité du 8 Décembre 1964 instituant une Union Douanière
et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) ;
- (/u l'acte n°13/65/UDEAC du 14 Décembre 1965 instituant une
Convention Commune sur les investissements dans les Etats
de l'UDEAC ;
- (/u la loi n°26/82 du 7 Juillet 1982 portant Code des Inves-
tissements ;
- (/u le décret n°84/832 du 7 Août 1984 fixant la composition
et le fonctionnement de la Commission Nationale des Inves-
tissements ;
- (/u le décret n°85/1004 du 8 Août 1985 portant attribution et
réorganisation du Ministère du Plan ;
- (/u le décret n°84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;
- (/u le décret n°86/1172 du 10 Décembre 1986 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n°86/1173 du 10 Décembre 1986 portant organisa-
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u l'avis de la Commission Nationale des Investissements en
sa session du 30 Décembre 1986 ;

.../...



